

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

N. [REDACTED]

M. [REDACTED]

M. [REDACTED]
Magistrat désigné

Mme [REDACTED]
Rapporteur public

Audience du 1^{er} juillet 2020
Lecture du 8 juillet 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Tribunal administratif de [REDACTED]

Le magistrat désigné,

Vu la procédure suivante :

Par une requête [REDACTED] représentée par Me Josseaume, demande au tribunal l'annulation de la décision [REDACTED] laquelle le préfet de police de Paris a suspendu pour une durée de six mois la validité de son permis de conduire.

Il soutient que :

[REDACTED]

DECIDE :

Article 1^{er} : La décision [REDACTED] le préfet de police de Paris a prononcé la suspension provisoire de la validité du permis de conduire de [REDACTED] pour une durée de six mois est annulée.